

Traité sur le commerce des armes

**Septième Conférence des États Parties**

Genève, 30 août – 3 septembre 2021

**PROPOSITION DU COMITÉ DE GESTION :  
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PWC EN TANT QUE CABINET D'AUDIT INDÉPENDANT POUR LE  
TCA**

**CONTEXTE**

1. La Règle 10 des règles financières du TCA prévoit la nomination par la Conférence des États Parties d'un cabinet d'audit indépendant internationalement reconnu et justifiant d'une expérience dans la vérification des comptes d'organisations pour effectuer l'audit des activités de la CEP, du Secrétariat du TCA et de ses organes subsidiaires, pour un mandat de quatre ans. Le cabinet d'audit indépendant est nommé pour une période de quatre ans et, sous réserve de résultats satisfaisants, peut être reconduit une seule fois.

2. La Troisième Conférence des États Parties (CEP3), qui s'est tenue en septembre 2017, a décidé de nommer le cabinet d'audit indépendant Price Waterhouse Coopers (PWC) pour une période quatre ans (2018-2021), conformément à la Règle 10 des règles financières du Traité. Le premier mandat de Price Waterhouse Coopers en tant que cabinet d'audit indépendant du TCA arrive à son terme fin décembre 2021. En conséquence, la Septième Conférence des États Parties (CEP7) devrait décider de la reconduction du mandat du cabinet d'audit du Traité pour une nouvelle période de quatre ans.

**TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LE CABINET D'AUDIT INDÉPENDANT**

3. Depuis sa nomination en 2017, le cabinet d'audit indépendant Price Waterhouse Coopers a effectué avec succès l'audit des états financiers et des contrôles internes des domaines fonctionnels essentiels suivants du TCA :

- a. Les activités du Secrétariat du TCA liées aux revenus émanant des contributions financières des États.
- b. Les activités du Fonds d'affectation volontaire (VTF) liées aux revenus émanant des contributions volontaires des États donateurs.
- c. Les activités du programme de parrainage du TCA liées aux revenus émanant des contributions volontaires des États donateurs.

4. Au cours de la période considérée, Price Waterhouse Coopers a systématiquement vérifié et publié des états financiers vérifiés pour toutes les activités du Secrétariat du TCA, donnant ainsi au Comité de gestion, aux États et aux donateurs l'assurance de la solidité du système comptable et des contrôles internes adoptés par le Secrétariat du TCA. L'assurance fournie par le cabinet d'audit indépendant a facilité les prises de décision du Comité de gestion, des États et des donateurs.

## **PROPOSITION DU COMITÉ DE GESTION**

5. Conformément à la Règle 10 des règles financières du Traité, le Comité de gestion propose de renouveler le mandat du cabinet d'audit international Price Waterhouse Coopers auprès du TCA pour une nouvelle période de quatre ans qui débutera en janvier 2022.

6. Les coûts liés à l'exécution du contrat de Price Waterhouse Coopers sont inscrits au budget prévisionnel 2022 du Secrétariat du TCA, et seront prévus dans tous ses futurs budgets.

\*\*\*